Le p'tit journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Année 13
Numéro 5
25 mai 2018

Photographe : Marie-Hélène Thériault

FESTIVAL DE BALLE-DONNÉE GASTON RIVARD

L'ISLE-VERTE

15, 16 et 17 juin 2018

FÊTE NATIONALE

Samedi 23 juin 2018

Notez ces dates à votre agenda et surveillez la programmation officielle!

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

8 mai 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 8 MAI 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2018, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

18.05.3.1. **Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 9 mai 2018	(journal 1589) :	229,95 $
	(journal 1590) :	6 845,79 $
	(journal 1591) :	38 040,12 $
	(journal 1592) :	831,67 $
		45 947,53 $
Dépenses incompressibles	(journal 1233) :	4 733,70 $
	(journal 1234) :	205,50 $
	(journal 1235) :	19 249,98 $
	(journal 1236) :	30 602,56 $
	(journal 1237) :	6 720,42 $
	(journal 1238) :	382,66 $
	(journal 1239) :	293,19 $

(journal 1240) :	6 212,36 $
(journal 1241) :	30 285,34 $
(journal 1242) :	426,84 $
	99 112,55 $

Total des dépenses : **145 060,08 $**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 avril 2018 au 9 mai 2018, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.05.3.2. **Dépôt – sommaire financier du premier trimestre de 2018**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit accepté le dépôt de l'état sommaire des réalisations financières de la Municipalité pour la période du 1er janvier au 31 mars 2018.

18.05.3.3. **Autorisation pour enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes**

Attendu que ce conseil a ordonné à la MRC de Rivière-du-Loup de procéder à la vente pour non-paiement des taxes;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, les immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le directeur général, ou en son absence, la secrétaire de direction, madame Katia Talbot, soit et est autorisé à enchérir et à acquérir pour et au nom de la municipalité, les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur à l'occasion de la mise en vente par la municipalité, pour non-paiement des taxes, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

18.05.3.4. **Travaux de mise aux normes de l'eau potable – services professionnels – mise à jour de l'étude hydrogéologique**

Considérant que la réalisation de travaux en hydrogéologie est nécessaire afin de s'assurer du maintien de la validité des informations obtenues lors des essais de pompage de 2012 (qualité et quantité), devant permettre l'exploitation du nouveau puits d'eau potable;

Considérant les propositions de services soumises par les firmes en hydrogéologie que sont :

- Arrakis consultants inc.
- Groupe Akifer inc.
- Laforest Nova Aqua inc. (LNA)

Considérant qu'après analyse de chacune des soumissions, la firme Cegertec recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Laforest Nova Aqua inc., au montant de 18 576,80 (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal accorde l'adjudication du contrat en hydrogéologie à la firme Laforest Nova Aqua inc., représentant un montant de 18 576,80 $ (plus taxes);

Que le paiement de ces honoraires soit assumé par le surplus accumulé affecté aux services d'égout et d'aqueduc;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre de services.

18.05.3.5. **Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

Considérant les démarches entreprises par la municipalité afin d'effectuer les travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable;

Considérant que la firme Cegertec est autorisée à soumettre au MDDELCC la demande d'autorisation qui lui est nécessaire en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant l'engagement de la municipalité à l'effet de soumettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation d'ingénieur quant à la conformité des travaux liés à l'autorisation accordée;

Considérant l'engagement de la municipalité à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable tel que prescrit par les spécifications provenant des documents fournis par le manufacturier ainsi que par le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

Considérant l'engagement de la municipalité à assurer le suivi et le respect des exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

Considérant l'engagement de la municipalité à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal, suite aux considérations, précédemment mentionnées, autorise le dépôt des demandes d'autorisations requises auprès du MDDELCC;

Que soit autorisé le paiement lié à la demande de raccordement d'un nouveau puits ayant une capacité supérieure à 379 mètres cubes/jour, au montant de 3 838 $ (ministre des Finances et de l'Économie du Québec);

Que soit également autorisé le paiement lié à la mise en place d'une nouvelle chaîne de traitement, au montant de 664 $ (ministre des Finances et de l'Économie du Québec);

Que le coût lié à ces demandes d'autorisations soit assumé à même le surplus accumulé affecté aux services d'égout et d'aqueduc.

18.05.3.6. **Avis de motion – règlement d'emprunt pour services professionnels**

Monsieur Bernard Nieri, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 269 012,76 $, sur une durée de 10 ans, pour l'exécution de services professionnels en ingénierie devant permettre l'élaboration des plans et devis nécessaires à la réalisation de travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable ainsi que d'assurer la surveillance desdits travaux. Le remboursement de cette dette, en capital et intérêts, sera assumé, dans une proportion de 20%, par l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité et à 80% par les immeubles bénéficiant du service d'aqueduc municipal ou susceptibles d'en bénéficier.

Un projet de règlement est également présenté et déposé à cette même séance.

18.05.3.7. **Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assumer les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement de deux membres du conseil municipal au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal. Le coût d'inscription est de 760 $ par participant.

18.05.3.8. **Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assumer les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement du directeur général au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera du 13 au 15 juin 2018 à Québec. Le coût d'inscription est de 524 $.

18.05.3.9. **Achat de mobilier – chaises de réunion et tables de réceptions**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise l'achat de mobilier suivant :

- 10 fauteuils (destinés à la salle de conférence) au prix unitaire de 239,00 $ (plus taxes);
- 20 tables pliantes (destinées à la salle communautaire) au prix unitaire de 170,00 $ (plus taxes),

Que ces achats soient effectués auprès de l'entreprise Buro Plus;

Que ces dépenses soient assumées à même le budget d'opération de la municipalité.

18.05.3.10. **Contribution financière à l'organisme « Le Cœur de L'Isle-Verte »**

Considérant l'engagement financier signifié en 2017, par la Municipalité de L'Isle-Verte, à l'organisme « Le Cœur de L'Isle-Verte »;

Considérant qu'il y a lieu de dégager les ressources financières devant permettre d'évaluer les opportunités de transformation et d'occupation de notre église;

Considérant les efforts communs déployés par les membres de cette corporation, la municipalité et la Fabrique de L'Isle-Verte afin d'explorer le potentiel de ce bâtiment;

Considérant que cet exercice est nécessaire et préalable à toute décision future liée à la conversion éventuelle de cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal autorise d'affecter la somme de 25 000 $ à l'étude de transformation de l'Église;

Que cette somme soit prise à même le budget d'opération de la Municipalité;

Que l'activité d'investissement « glissière de sécurité » représentant, également, la somme de 25 000 $ soit assumée à même le fond de roulement et remboursé à même les prévisions budgétaires de l'année 2019.

18.05.3.11. **Nomination d'un maire suppléant**

Afin de se conformer au 3e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil municipal doit désigner un membre de son conseil qui agira à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal et qui agira comme représentant substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup.

Sur proposition de madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois, il est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le conseiller, monsieur Bernard Nieri, occupe ces fonctions à compter de ce jour, et ce, pour les six prochains mois, soit jusqu'à la séance publique du conseil municipal du mois de novembre 2018 (mardi 13 novembre 2018).

18.05.3.12. **Taux de remboursement – frais de déplacement**

Il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le taux applicable pour le remboursement des frais de déplacement soit, dorénavant, de 0.45 $ du kilomètre au lieu de 0.40 $.

18.05.5.1. **Vente d'équipement usagé – souffleur à neige**

Considérant l'intérêt manifesté par l'entreprise Déneigement M. Sirois inc. à l'effet de se porter acquéreur de quelques pièces d'un souffleur usagé dont la municipalité veut se départir;

Considérant l'offre proposée, à savoir 1 500 $;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre soumise et autorise à ce que le résiduel de cet équipement soit vendu à un ferrailleur.

18.05.5.2. **Avis de motion et projet de règlement relatif au trafic lourd**

Madame Sophie Sirois, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement venant remplacer celui portant le numéro 2007-77 aux fins de redéfinir les sections de voies publiques interdites à la circulation du trafic lourd exception faite de celle liée à la livraison locale.

Les tronçons de routes interdites deviennent les suivants :

- Rue Saint-Jean-Baptiste ouest (de la rue Seigneur Côté à son intersection avec la rue La Noraye);
- Rue Saint-Jean-Baptiste est (de la rue Notre-Dame à son intersection avec la rue Seigneur Côté);
- Rue Villeray (de la rue Seigneur Côté à la route Coteau-de-Tuf);
- Route Coteau-de-Tuf (du début de sa désignation avec la rue Villeray jusqu'à sa limite avec la municipalité de Saint-Arsène);
- Route Montée des Coteaux (de la sortie de l'autoroute 20, direction sud, jusqu'à son intersection avec le chemin Coteau-de-Tuf);
- Rang de La Plaine (de son intersection avec la Montée des Coteaux jusqu'à son extrémité est;
- Chemin du Coteau des Érables ouest (à partir du numéro civique 96 jusqu'à son intersection avec la route Montée des Coteaux);
- Chemin du Coteau-des-Érables est (de son intersection avec la route Montée des Coteaux jusqu'à son extrémité est.

Un projet de règlement est également présenté et déposé à cette même séance.

18.05.6.1. **Confirmation d'embauche – personnel attitré aux opérations du terrain de jeu**

Considérant le processus de sélection effectué par les membres du comité municipal de loisirs;

Considérant les recommandations formulées par les membres de ce comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'embauche des personnes suivantes à titre de ressources attitrées à l'animation du terrain de jeu pour la saison estivale :

- Moïra Lepage, coordonnatrice;
- Lisa-May Soucy, animatrice;
- Chloé St-Amand, animatrice.

18.05.6.2. **Délégation de représentant municipal auprès du CRSBP**

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte désigne madame Sophie Sirois, à titre de représentante municipale auprès du Centre régional de services des bibliothèques publiques (CRSBP).

18.05.6.3. **Achat de défibrillateurs**

Considérant l'intérêt démontré par divers organismes du milieu aux fins de doter la municipalité d'appareils de défibrillation;

Considérant les propositions reçues de fournisseurs, à savoir :

- Dallaire Médical inc. 3 380 $ (taxes non incluses)
- Hawktree Solutions 4 646 $
- Paramédics du Grand-Portage 4 668 $
- Formation Urgence Vie 3 346 $

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'achat de 2 défibrillateurs auprès de l'entreprise « Formation Urgence Vie »,

Que le paiement des équipements soit réparti entre les organismes ayant confirmés leur participation, à savoir :

- Caisse Desjardins de Viger et Villeray;
- Comité du Carnaval;
- Organisation du tournoi de hockey Samuel Côté;
- Chevaliers de Colomb, Conseil Seigneur Côté.

18.05.6.4. **Demande de l'organisme « Centre de récupération de L'Isle-Verte inc. » - Assurances**

Considérant la possibilité qu'offre les assureurs de la municipalité de permettre à des organismes à but non lucratif de devenir assurés additionnels et ainsi bénéficier de primes d'assurance avantageuses;

Considérant que l'adhésion du Centre de récupération de L'Isle-Verte lui permettrait de bénéficier d'une économie substantielle;

Considérant que d'autoriser cette adhésion ne comporte aucune contrainte particulière pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte demande à ses assureurs d'inclure le Centre de récupération de L'Isle-Verte à titre d'assuré additionnel;

Que les administrateurs de cet organisme confirment leur engagement à assumer les coûts liés à la prime exigée par l'assureur;

Que la municipalité soit informée de toute réclamation pouvant être soumise à l'assureur par l'organisme.

18.05.6.5. **Proposition de services de l'entreprise Wazoom Studio**

Considérant que la municipalité souhaite promouvoir la vente des terrains lui appartenant le long de la rue La Noraye;

Considérant qu'ont été analysées diverses offres de promotion;

Considérant que l'entreprise Wazoom Studio semble s'être démarquée par son approche dynamique;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte retienne les services de l'entreprise Wazoom Studio avec qui sera élaborée une campagne promotionnelle au coût de 4 600 $ (plus taxes);

Que les coûts y étant associés soient défrayés par le budget d'opération en loisirs et vie communautaire.

18.05.6.6. **Demande de commandite – Finissants de l'école Moisson-d'Arts**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de L'Isle-Verte accorde une contribution financière de 25 $ à l'organisation soulignant les finissants de 6e année de l'École Moisson-d'Arts.

18.05.6.7. **Appui à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup-projet de mise à niveau des installations sportives et récréatives**

Considérant que les citoyens de L'Isle-Verte sont de grands utilisateurs des installations récréatives et sportives que possède la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, de par l'école Moisson d'Arts à L'Isle-Verte;

Considérant que le soutien financier offert dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV permettrait de mettre à niveau des installations très désuètes, présentant des risques d'utilisation de plus en plus éminents pour les usagers;

Considérant que nous souhaitons exprimer, par la présente, notre appui à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal de L'Isle-Verte confirme son appui à la réalisation de ce projet d'importance et que la municipalité s'engage à soutenir ce projet, financièrement, en y souscrivant aux coûts d'opération ainsi qu'en s'engageant à assumer la part de coûts admissibles dévolus à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

18.04.7.2. **Second projet de règlement 2018-160-2 modifiant le règlement de zonage 2009-89**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-89 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS ENCADRANT L'EXTENSION D'UNE UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE

Note : Ce document peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à : http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca/

18.05.7.2. **Appui à la demande d'autorisation des Remorques de L'Isle auprès de la CPTAQ**

Considérant la demande d'autorisation soumise par monsieur Francis Viel et madame Johanne Landry à l'égard de l'entreprise « Les Remorques de L'Isle »;

Considérant la décision rendue par la CPTAQ le 28 juillet 2017, au dossier 383770, reconnaissant un droit acquis résidentiel et commercial en faveur des demandeurs;

Considérant que la présente demande vise à faire reconnaître une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit une superficie de terrain de 3,82 hectares, pour de l'entreposage accessoire et temporaire à des fins commerciales, plus particulièrement pour y loger un inventaire de remorques en attente de vente, sans modification à la propriété;

Considérant qu'en regard à la décision rendue par le dossier 383770, la CPTAQ suggère à ce que l'identification du droit acquis à des fins commerciales le soit comme commerce de vente et d'entretien de remorques;

Considérant qu'actuellement les activités de cette entreprise ne pourraient être relocalisées ailleurs sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que la réglementation municipale permet l'extension d'un usage dérogatoire;

Considérant que cette demande a été soumise aux membres du comité consultatif d'urbanisme qui en recommandent l'appui;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande d'autorisation formulée par monsieur Francis Viel et madame Johanne Landry (Les Remorques de L'Isle), le tout tel qu'exposé dans les considérations précédentes.

18.05.8.1. **Autorisation de budget – travaux de rénovation de la caserne incendie**

Considérant la convention liant la municipalité de L'Isle-Verte à la Croix-Rouge Canadienne;

Considérant qu'a été établi à 25 000 $ le fonds réservé à la mise aux normes d'une partie de notre centre de coordination des mesures d'urgence;

Considérant que les travaux priorisés sont, principalement, la mise à niveau de la salle de bain de la caserne incendie, et l'alimentation électrique du bâtiment qui devra être en mesure de devenir autonome advenant une panne électrique (pouvant être raccordée facilement à une source électrique externe de type génératrice);

Considérant les délais maximaux de réalisation de l'ensemble de ces travaux, soit d'ici la fin mai 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit déléguée à la direction générale ainsi qu'à la direction des travaux publics l'autorisation d'effectuer les achats requis ainsi que les travaux nécessaires au respect de l'entente soumis par la Croix-Rouge canadienne,

Que rapport soit déposé au conseil municipal, suite aux travaux, démontrant le respect de l'engagement budgétaire s'élevant à 25 000 $.

18.05.8.2. **Convention avec la Croix-Rouge canadienne**

Considérant la proposition d'entente soumise par la Croix-Rouge Canadienne en regard à l'utilisation d'une somme de 25 000 $ devant permettre, principalement, la mise à niveau du centre de coordination des mesures d'urgence (caserne incendie);

Considérant l'obligation de respecter les termes de cette entente dont l'échéancier a été fixé au 31 mai pour l'achèvement de l'ensemble des travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisé le directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

18.05.9.1. **Programme de supplément au loyer – réclamation de l'année 2017**

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal en 2012, établissant le soutien financier de la municipalité à l'organisme « Les Habitations populaires de L'Isle-Verte », dans le cadre du programme de supplément au loyer, pour un terme de 5 ans;

Considérant que l'échéancier lié à ce soutien financier quinquennal prenait fin en 2017 afin de tenir compte de la période de renouvellement des baux des locataires, selon les explications obtenues de la part du gestionnaire de la Société d'habitation du Québec;

Considérant que la dernière réclamation assumée par la municipalité est celle de l'année 2016;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Ginette Coté, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser à l'organisme « Les Habitations populaires de L'Isle-Verte » la somme de 1 315,80 $ représentant la réclamation de l'année 2017, à titre de contribution au programme de supplément au loyer.

18.05.9.2. **Programme de supplément au loyer – demande de renouvellement d'engagement quinquennal – « Les Habitations populaires de L'Isle-Verte »**

Considérant la demande soumise par l'organisme « Les Habitations populaires de L'Isle-Verte » à l'effet que la municipalité prolonge l'entente tripartite (Municipalité, Habitations populaires de L'Isle-Verte et Société d'habitation du Québec) pour cinq autres années;

Considérant que la municipalité reconnaît le bien-fondé de cet organisme, subvenant aux besoins des personnes et ménages à faible revenu;

Considérant le support financier accordé en exonération de taxes foncières sur une période de 25 ans;

Considérant que d'autres projets d'envergure nécessiteront, eux aussi, le support financier de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte informe les gestionnaires de l'organisme « Les Habitations populaires de L'Isle-Verte » qu'elle ne peut consentir au renouvellement de son engagement quinquennal dans le cadre du programme de supplément au loyer.

18.05.9.3. **Autorisation de signatures – acte de cession d'une parcelle de l'ancienne route 10**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil autorise madame Ginette Caron, mairesse ainsi que monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, un acte de cession, couvrant une parcelle de l'ancienne route 10, en faveur de monsieur Walter Lebel.

18.05.11. **Levée de la séance**

À 21 h 15, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 12 juin 2018, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

JUIN : 15 JUIN 2018
JUILLET : 13 JUILLET 2018

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca

N.B. *Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.*

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Le **mercredi 6 juin**, vous aurez la possibilité de vous départir de vos rebuts non récupérables.

C'est le temps du grand ménage alors vos déchets **encombrants** tels que vieux matelas, tapis, toile, mobilier inutilisable et autres peuvent prendre le chemin du débarras.

Comme cette collecte ne se fait qu'une fois par année, il est grand temps d'y penser.

Rappelez-vous que la collecte des encombrants ne doit pas servir à jeter aux ordures les matières qui devraient être destinées aux écocentres pour en faire du recyclage.

Consultez l'endos de votre calendrier de collecte pour plus de détails.

Vous pouvez également communiquer avec l'écocentre de la MRC de Rivière-du-Loup pour vous départir de ces déchets de façon écologique et sécuritaire et pour connaître les heures d'ouverture :

au 1-888-856-5552 ou au www.co-eco.org

PENSONS SÉCURITÉ

Avec l'arrivée du printemps et du beau temps, que l'on espère pour bientôt, les citoyens en profitent pour marcher et c'est bien parfait.

Toutefois, certains automobilistes se plaignent du fait que les marcheurs circulent sur la route plutôt que d'utiliser les trottoirs.

Pour une raison de sécurité nous vous encourageons fortement de déambuler sur les trottoirs plutôt que dans la rue.

Merci de votre collaboration!

LE SAVIEZ-VOUS?

Les colonies de fourmis envoient des éclaireuses pour trouver de la nourriture. Elles sont attirées par plusieurs sortes d'aliments, mais elles préfèrent ce qui est sucré et gras comme le beurre d'arachide et les miettes. L'éclaireuse dont la recherche aura été fructueuse laisse derrière elle une odeur qui permet aux autres ouvrières de retracer la source de nourriture.

Comment peut-on lutter contre ces insectes?

Le moyen le plus facile d'éviter les problèmes d'organismes nuisibles consiste à supprimer leurs sources d'eau et de nourriture :

- Entreposez les aliments qui attirent les fourmis dans des pots de verre dont le couvercle est muni d'un joint en caoutchouc ou dans des contenants de plastique étanches.
- Rincez les contenants avant de les mettre à la poubelle ou dans le bac de recyclage.
- Videz fréquemment la poubelle de la cuisine.
- Placez le composteur à une distance raisonnable de la maison.
- Placez les bols des animaux de compagnie dans un plat peu profond rempli d'eau. Comme les fourmis ne nagent pas, elles ne pourront pas atteindre la nourriture de votre animal de compagnie.

IMPORTANT!

Si vous décidez d'utiliser un **pesticide** pour régler votre problème d'infestation, lisez d'abord l'étiquette afin de choisir le produit approprié à l'organisme nuisible ciblé. Suivez attentivement toutes les directives et les mises en garde qui fi-gurent sur l'étiquette et vérifiez toujours que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire y apparaît afin de vous assurer qu'il est approuvé par Santé Canada. Consultez la section Utilisation sécuritaire des pesticides pour obtenir de plus amples renseignements sur l'emploi de produits antiparasitaires en toute sécurité.

Pour plus d'information, visitez : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-pour-controle-parasites/fourmis.html

Écocentre de Rivière-du-Loup

OUVERT DU **17 AVRIL** AU **15 DÉCEMBRE** 2018

Fermé le 24 juin

SERVICE RÉSIDENTIEL

Une preuve de résidence sera demandée

Rivière-du-Loup

100, rue Delage G5R 3P9

Du mardi au samedi
8 h à 16 h

Du 10 novembre au 15 décembre
Ouvert les samedis
8 h à 14 h uniquement

*** Les résidents de Rivière-du-Loup peuvent également se rendre à l'écocentre de Saint-Hubert.**

Pour plus d'informations et horaire d'ouverture
www.co-eco.org

Matières acceptées séparez-les

- Résidus verts et branches
- Pneus
- RDD
- Agrégats
- Bois
- Électronique
- Vêtements
- Déchets
- Métal
- Matériaux secs
- Électroménagers

- RDD dans leur contenant d'origine ou dans un autre identifié et scellé de moins de 5 l.
- Pneus sans jantes de 48"1/2 et moins de diamètre.
- Agrégats en petite quantité.

Matières refusées

- Ordures ménagères
- Terre contaminée
- Amiante
- Souches
- Vêtements en mauvais état
- Autres (demandez au préposé)
- BPC

MATIÈRES CONSIDÉRÉES COMME DÉCHETS

- Tapis
- Boyau
- Toile (piscine, abri, etc.)
- Laine minérale, styromousse
- Autres isolants solides
- Caoutchouc
- Plastique rigide
- Clayboard de vinyle, prélart. PVC, fibre de verre (cabine de douche, bain, store, etc.)
- Etc...

Des frais s'appliquent pour tous les déchets

- Volume équivalant à un bac roulant — **10$**
- Remorque domestique — **25$**
- Encombrants (matelas, sommier, futon, mobilier non réutilisable ni récupérable...) — **À partir de 5$** par article

Écomeubles

Dépôt et vente de meubles dans chaque écocentre

Écochantier

1 **CATALOGUE EN LIGNE!**

ET 1 BOUTIQUE

À l'écocentre de Rivière-du-Loup

Écochantier

Récupération et vente de matériaux de construction

USAGÉS

Pour information : Co-éco 418 292-1322
www.ecocentresmrcrdl.com | ecochantier.ca
www.facebook.com/Ecochantier

Co-éco

MRC de Rivière-du-Loup

CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE L'ISLE-VERTE (Friperie du Nordet)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

Madame,
Monsieur,

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle 2018 du Centre de récupération de L'Isle-Verte (Friperie du Nordet), **le 7 juin 2018 sous la formule 5@7 à la Cour de circuit de L'Isle-Verte**. Votre participation à cette rencontre est importante pour le maintien d'un service qui génère des retombées économiques et jouent un rôle communautaire et social important à L'Isle-Verte. En participant à cette rencontre, vous contribuerez directement à une organisation qui est vouée au développement de votre communauté.

Sujets

1. Mot de bienvenue ;
2. Nomination d'unE présidentE et d'unE secrétaire d'assemblée ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption de l'assemblée générale annuelle du 21 novembre 2017;
5. Rapport des activités de l'année 2017;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2018;
7. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019;
8. Modification des règlements généraux;
9. Nomination d'unE présidentE et d'unE secrétaire d'élections ;
10. Élections des membres du conseil d'administration (2) ;
11. Affaires diverses :

12. Levée de l'assemblée.

Maurice Dumas, président

SOCIÉTÉ INTER-RIVES DE L'ISLE-VERTE

Société Inter-Rives de l'Île-Verte

OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION

RESPONSABILITÉS

- ✓ Sur les quais de l'Île Verte et de L'Isle-Verte, à bord du traversier NM Peter Fraser et sur l'île Verte en transportant les visiteurs à l'aide d'une navette électrique, dispenser aux visiteurs des informations favorisant :
  - une expérience globale et intégrée des attraits naturels et touristiques de la région (hébergement, restauration, approvisionnement, centre d'interprétations, etc.)
  - une mise en valeur des diverses activités disponibles
  - une représentativité équitable des organismes et intervenants proposant une offre touristique des «Iles Vertes»
- ✓ Distribuer les outils (cartes, répertoires, horaires, etc) avec explications
- ✓ Collecter diverses informations et commentaires pouvant aider au développement de l'offre touristique globale des «Iles Vertes»

EXIGENCES

- ✓ Avoir été inscrit à un programme d'études à temps plein pendant l'année scolaire précédente et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein lors de la prochaine année scolaire
- ✓ Avoir moins de 30 ans
- ✓ Posséder une bonne connaissance du tourisme local
- ✓ Avoir de l'entregent, un bon sens des responsabilités et de l'autonomie
- ✓ Être disponible pour de la formation avant l'ouverture du kiosque
- ✓ Etre détenteur d'un permis de conduire valide

ATOUT

- ✓ Anglais fonctionnel

CONDITIONS

- ✓ 30 heures par semaine – horaire variable
- ✓ Durée : 6 semaines
- ✓ Salaire : 12 $/heure
- ✓ Date prévue d'entrée en fonction : fin juin/début juillet 2018

Pour toutes questions, contacter Louise Newbury au 1-418-559-5128

Faites parvenir votre curriculum vitae **avant le 30 mai 2018**, à l'attention de :

Marie Leblanc, gérante
Société Inter-Rives de l'Ile Verte
1801, Route du Quai d'en Bas
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Québec) G0L 1K0
marie.leblanc@traverseileverte.quebec

LES VERDURES DE L'ISLE, 477, 2e Rang, L'Isle-Verte, 418-863-2561

Courriel : lesverduresdelisle@gmail.com
Site internet : www.lesverdures.com
Page Facebook : Les Verdures de L'Isle

De l'heureux mariage d'une restauratrice et d'un agronome, naissait en 2014 une entreprise à la fois soucieuse de la saine alimentation et de l'environnement. Amélie Marsot et René Cimon vous invitent dans leur univers d'abondance! Tous deux originaires du Bas-Saint-Laurent, ils se sont établis à L'Isle-Verte sans savoir qu'ils développeraient ensemble une entreprise réunissant leurs passions respectives. Amélie est propriétaire de la Boite à sushis de Trois-Pistoles et la mère d'Élia, 14 ans. Celle-ci représentera L'Isle-Verte dans la catégorie Interprète 13-17 ans pour la 12e édition du concours « Trois-Pistoles en chansons » l'été prochain. René a occupé le poste de direction de la Meunerie Agriscar de 2001 à la fin de 2011. Il faisait également la culture de céréales biologiques et pendant ce temps, Amélie démarrait les opérations à son restaurant avant-gardiste pour la région.

Situées dans la luxuriante campagne de L'Isle-Verte, Les Verdures de l'Isle vous proposent plus d'une **cinquantaine de variétés de légumes biologiques** certifiés par Ecocert Canada de manière à vous faire découvrir la véritable saveur des produits les plus sains qui soient! Les produits sont distribués dans différentes épiceries et restaurants. Amélie utilise ces légumes pour son restaurant. À l'été 2018, ils ouvriront **leur propre kiosque**, qui sera situé au 163, route 132, un peu à l'ouest de la poissonnerie Verseau II à Notre-Dame-des-Neiges. Le kiosque ouvrira le 24 juin et fermera à l'Action de grâces. En plus des légumes, les Verdures de l'Isle offriront différents **produits transformés** issus entièrement de leurs récoltes, ainsi que les produits du terroir provenant de producteurs locaux: miel, érable, lait Ora, bœuf, agneau, canard et autres produits transformés. Les serres fourniront aussi les légumes frais sous forme de **paniers hebdomadaires**, remplis selon vos désirs au gré de la saison. Toute l'information est disponible sur le site Internet pour y participer. Autre nouveauté cette année, la venue d'une édition limitée de **quatre tables champêtres**, chacune proposant un thème, soit l'eau (poissons), la terre (légumes), le feu (grillades) et l'air (volailles). Restez à l'affût pour le dévoilement du calendrier de l'été. Et d'autres projets importants sont en élaboration pour 2019 et après!

Par **sa mission,** les Verdures de l'Isle veulent rendre accessible à plus de gens possibles, des aliments sains, frais et transformés, de qualité supérieure. La priorité est de produire des légumes biologiques, avec une conscience des impacts sur l'environnement. Amélie et René se sentent très concernés par le développement d'une économie régionale dynamique et ils y contribuent avec passion! Bon succès à Amélie et René!

Photo et logo : Les Verdures de L'Isle

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

« *Si c'est L'Isle-Verte, j'achète*! »
La troisième édition du programme d'achat local de L'Isle-Verte est lancé!

L'Isle-Verte, le 11 mai 2018 - Afin de promouvoir et favoriser l'achat local dans sa municipalité, la Corporation de développement économique et touristique (CDET) de L'Isle-Verte a lancé sa troisième édition du programme d'achat local le 1er mai dernier, dans le cadre d'un 5@7 tenu au restaurant Le Barillet de L'Isle-Verte et auquel ont assisté plus de trente représentants de commerces et entreprises de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix.

Cette initiative économique s'échelonnera sur une période d'une année, du 1er mai 2018 au 30 avril 2019. Elle consiste à inviter les entreprises et toutes personnes intéressées à encourager nos commerces locaux et à venir se procurer des Corpo-$ en personne au marché d'alimentation Ami de L'Isle-Verte : 1$ = 1 Corpo-$. Cette monnaie devra être dépensée dans les commerces, entreprises de services de la municipalité de L'Isle-Verte qui ont confirmé leur participation. Cette année, le programme vise donc à mettre en circulation le plus de Corpo-$ possible de façon à maximiser les retombées du programme dans l'économie locale. Les Corpo-$ peuvent être utilisés uniquement :

- ✓ Auprès des commerçants du Marché de Noël de L'Isle-Verte (dernière fds de novembre)
- ✓ Ou en continu parmi l'une ou l'autre des 25 entreprises participantes suivantes :

Imprimerie Publicom
Marché des Iles
Atelier Unik-Art
Au P'tit Menu/Pub le 109
Casse-croûte des Filles
Coiffure Élodie
Les constructions Roland Lebel
Les entreprises Camille Dumont
Ferme Bélanger 98
Ferme Côte d'Or
Friperie du Nordet
Hydromellerie St-Paul-de-la-Croix
Pharmacie L'Épicier-Miousse
Marché des Trois fumoirs
Marlène St-Laurent Podologie
Massothérapie Lynda Cloutier
Mécanique Usinage M. Ouellet
Potager Côte d'Or
Remorquage Dionne
Restaurant Motel Le Barillet
Tourbières Ouellet
Tourbières Réal Michaud et Fils
Union des jardiniers
Cotech/Xmétal
Savonnerie la Mousse de mer

Par ce programme, la CDET souhaite répondre aux enjeux liés au développement économique de la municipalité; inciter les résidents à faire leurs achats localement; participer à la consolidation des entreprises, des commerces et des services existants; valoriser la synergie entre les entrepreneurs; rendre le centre du village plus dynamique et créer une habitude de consommation locale.

Pour davantage d'information, nous vous invitons à consulter la page Facebook de la CDET de L'Isle-Verte et le site Internet de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Sandra St-Jean
CDET de L'Isle-Verte
sandrastjean@hotmail.com

Jocelyne Michaud et Michel Bélanger à la Cour de circuit

À la demande générale, la magnifique voix de L'Isle-Verte, Jocelyne Michaud, revient sur la scène de la Cour de circuit le samedi 9 juin prochain, à compter de 19 h 30. Elle sera accompagnée de l'excellent guitariste Michel Bélanger.

Originaire de L'Isle-Verte, Jocelyne Michaud n'a plus besoin de présentation. Avec sa voix pure et juste et précise, elle vous fera revivre les plus belles émotions, tantôt avec joie, tantôt avec nostalgie. De Lawrence Lepage, à Charles Trenet, d'Yves Duteil à Sylvain Lelièvre, en passant par Vincent Vallières, son répertoire touchera les fibres de chacun d'entre vous.

Photo : Venez assister au spectacle que Jocelyne Michaud et Michel Bélanger donneront à la Cour de circuit le samedi 9 juin prochain.

Résident de L'Isle-Verte depuis deux ans, Gaspésien d'origine, Michel Bélanger est le cadet d'une famille de musiciens. Avec un jeu tissé dans la nuance, la dextérité et la délicatesse, il saura donner à la voix de Jocelyne un soutien harmonieux.

Les billets, au prix de 15 $, seront en vente au Marché des Îles ou au guichet virtuel lepointdevente.com. La soirée est rendue possible grâce au soutien de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray et des Constructions Roland-Lebel. Ce concert s'inscrit dans la programmation 2018 élaborée par l'équipe de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte.

En primeur
L'étoile montante du country à la Cour de circuit

La jeune et talentueuse Cindy Bédard présentera un très beau spectacle acoustique de chansons country, le vendredi 29 juin prochain, à 19 h 30, à la chaleureuse et sympathique Cour de circuit de L'Isle-Verte.

Dotée d'un charisme unique, d'une voix qui lui est propre et de textes à la fois profonds et sensibles, jouant de la guitare et de l'harmonica, Cindy Bédard est une auteure-compositrice-interprète colorée et surprenante qui fait sa trace en se laissant pousser par le vent, celui qui souffle du bon bord…

Native de Saint-Tite, Cindy a toujours baigné dans l'univers du country. C'est en 2005 qu'elle commence à flirter sérieusement avec le monde de la musique, en participant à de nombreux concours (Festival en Chanson de Saint-Ambroise, Jeunes Talents Expo-Québec, Secondaire en spectacle…) tout en se produisant sur diverses scènes — Festival international de la Chanson de Granby, Festival d'été de Québec, Francofolies de Montréal et Festivoix de Trois-Rivières, en première partie de Patrick Norman. Elle remporte plusieurs prix, dont celui de la chanson primée Socan lors du concours Étoile Galaxie, ainsi que le prix Révélation de l'année au Festival country de Saint-Quentin.

Son premier album, *Fille du vent* (2014), s'est mérité une nomination au Gala de l'ADISQ 2014 dans la catégorie *Album Country de l'année.* Son second album, *Cœur sédentaire* (2016) lui vaudra le titre d'Interprète féminine de l'année lors du Gala Country 2016 et une mise en nomination dans la catégorie Spectacle de l'année.

Les gens de L'Isle-Verte ont donc une occasion unique de voir sur scène un joyau de la musique country québécoise. Les billets, au prix de 15 $, seront en vente au Marché des Îles ou au guichet virtuel lepointdevente.com. La soirée est rendue possible grâce au soutien de la Caisse Desjardins de Viger, des Entreprises Camille-Dumont inc. et du député-ministre Jean D'Amour. Ce concert s'inscrit dans la programmation 2018 élaborée par l'équipe de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte.

Photo : Le charisme de Cindy Bédard séduira le public de la Cour de circuit de L'Isle-Verte, le 29 juin prochain.

Avec la pièce originale *Robertine*
La Fondation du patrimoine mettra en valeur une grande dame de L'Isle-Verte

La Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte présentera la pièce *Robertine,* les 27, 28 29 juillet et les 3, 4 et 5 août 2018 à la Cour de circuit de L'Isle-Verte. La pièce *Robertine* met en relief les idées novatrices d'une enfant de L'Isle-Verte, Robertine Barry, la première femme journaliste canadienne-française de l'histoire et figure de proue du féminisme québécois.

Créée par le Théâtre populaire Desjardins de L'Isle-Verte, écrite par l'auteur Paul Fortier, mise en scène par Denis Leblond, la pièce sera interprétée par Stéphanie Pelletier et Paul Fortier.

Robertine Barry a travaillé pour le journal *La Patrie* dans la dernière décennie du XIX^{e} siècle et fondé son propre journal, *Le Journal de Françoise,* qu'elle a publié dans la première décennie du XX^{e} siècle.

L'enjeu de la pièce gravite autour du Congrès de fondation de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, le premier regroupement féministe de l'histoire, qui s'est déroulé en mai 1907 au Monument national de Montréal. À l'approche de ce congrès historique, le puissant archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési, convoque Robertine Barry afin de s'assurer qu'elle n'y fera pas de vague. Robertine acceptera-t-elle ou refusera-t-elle de se soumettre aux conditions de l'archevêque? Un vibrant tableau historique marqué par une intensité dramatique renversante et qui permettra une confrontation épique entre deux idéologies opposées.

Les personnages
Barry et Bruchési incarnent deux visions du monde diamétralement opposées. Leur rencontre est fictive, mais aurait fort bien pu avoir eu lieu. Tout le contexte qui justifie la rencontre des deux personnages est bien réel.

FONDATION DU PATRIMOINE

Robertine Barry (1863-1910)
Native de L'Isle-Verte, Robertine Barry a passé son enfance et son adolescence aux Escoumins et à Trois-Pistoles. Elle a vécu sa vie adulte à Montréal, mais est toujours revenue régulièrement dans son coin de pays.

Proche amie du jeune Émile Nelligan, n'ayant jamais voulu se soumettre au joug du mariage. Femme moderne, indépendante, féministe, rebelle, fonceuse, drôle, impulsive, impatiente, passionnée, Robertine Barry a fait sa marque en s'exprimant de façon nouvelle et révolutionnaire sur la condition des femmes, le droit des enfants, les conditions des travailleurs et le droit des animaux, pour ne nommer que quelques thèmes qui lui étaient chers. Elle critiquera ouvertement l'Église, fera la promotion de la littérature et du théâtre, et montera sur les tribunes pour promouvoir l'idée d'une éducation laïque et gratuite.

Aujourd'hui oubliée, voire méconnue, Robertine Barry a semé au Québec le germe de plusieurs idées qui vont éclore durant la Révolution tranquille.

Paul Bruchési (1855-1939)
Évêque de Montréal de 1897 jusqu'à sa mort, Mgr Paul Bruchési est un contemporain de Robertine Barry. Figure emblématique de la censure et de l'esprit conservateur d'une Église puissante, sinon hégémonique, Mgr Bruchési, s'est fermement opposé à l'instruction publique et au projet de construction de la Bibliothèque nationale. Il s'est également prononcé contre le théâtre, les spectacles et le cinéma, contre les « mauvaises lectures », contre la presse, qu'il jugeait trop libérale, contre les soirées mondaines, la consommation d'alcool, les divertissements dominicaux (courses de chevaux, excursions, parties de baseball, etc.).

Cette production est rendue possible grâce au soutien du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup et à celui de la Caisse Populaire Desjardins de Viger et Villeray. Les billets, au coût de 15 $, sont disponibles au guichet virtuel lepointdevente.com. On pourra aussi s'en procurer au Marché des Îles ou réserver au 418-898-3000.

Photo : Stéphanie Pelletier incarnera Robertine Barry dans une pièce de théâtre qui fera rire et pleurer, attendrira et choquera. Une création originale du Théâtre populaire Desjardins de L'Isle-Verte

Concours

Du 14 mai au 15 juin 2018

CPE des Cantons;

Trouver un nom à notre installation de L'Isle-Verte

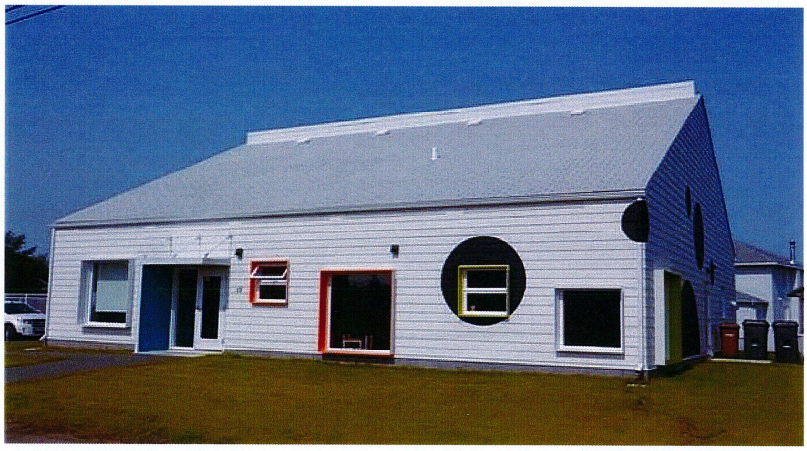

Critères à respecter:

- Avoir un aspect enfantin.
- Être en lien avec la municipalité de L'Isle-Verte (caractéristiques)

Le concours est ouvert aux enfants et parents utilisateurs du service ainsi qu'à la population de la municipalité.

Pour participer, rendez-vous sur le site de la municipalité;
www.municipalite.lisle-verte.qc.ca

Le Club des 50 ans et +

Soirée de danse
Dimanche 24 juin 2018, à 20 heures
Endroit : Pavillon de l'Amitié
Musique : Michel Gagnon

Prenez note qu'il n'y aura pas de soirée de danse au mois de juillet.

Pour information :
Robert Ouellet (président) : 418-898-5439
Jean-Guy Pelletier (vice-président) : 418-898-2766

Pavillon de L'Amitié

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.

La Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB à besoin de vous maintenant!

Vous avez quelques heures à donner, par semaine ou par quinzaine, pour vous impliquer :

Aux soins des personnes en fin de vie. *(Grand besoin)*
À la cuisine. *(Grand besoin)*
Au ménage. *(Grand besoin)*
À l'accueil des visiteurs.

La Maison Desjardins a besoin de vous maintenant ! Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB
44, rue des Chauffailles à Rivière-du-Loup
Tél. : 418 860-0240

La ménopause

La ménopause consiste en l'arrêt de production des hormones sexuelles féminines, les oestrogènes et la progestérone, par les ovaires. C'est une étape normale et un processus naturel du vieillissement des femmes.

La périménopause est la période de transition avant la ménopause et s'étend habituellement sur une période de 2 à 8 ans. Règle générale, il y a d'abord un déficit en progestérone. Les cycles menstruels ont tendance avec le temps à devenir plus courts. Puis, en l'absence de progestérone, les cycles s'allongent. Graduellement, l'estradiol diminue aussi pour en venir à une cessation des menstruations. On parle de ménopause lorsque les règles se sont arrêtées depuis au moins 12 mois consécutifs, et ce, avec un bilan sanguin compatible. L'âge moyen est d'environ 50 ans. Elle peut survenir chez la femme plus jeune, par exemple par ablation des ovaires lors d'une chirurgie.

Généralement, on pense que ménopause est synonyme de bouffées de chaleur. Effectivement, de 75 % à 85 % des femmes s'en plaignent. L'environnement (alimentation, mode vie, etc.) et le bagage génétique jouent des rôles importants. La consommation excessive d'alcool, de caféine, de chocolat et/ou de mets très épicés peut intensifier les symptômes. Faire de l'exercice régulièrement, au minimum 3 fois par semaine, peut au contraire les atténuer.

En plus des bouffées de chaleur, peuvent aussi survenir la fatigue, l'insomnie, l'irritabilité, les douleurs musculaires et articulaires, l'incontinence urinaire, l'anxiété, la dépression, les pertes de mémoire, la sécheresse vaginale et une baisse de la libido. Et bien que ce ne soit pas une science exacte, les désagréments vécus par la mère peuvent donner une bonne idée à sa fille des symptômes qu'elle pourrait éventuellement subir.

Malgré le fait que la ménopause ne soit pas une maladie, il y a des traitements pour soulager les symptômes.

D'abord, les hormones de remplacement. Elles viennent sous différentes formes. En comprimé (ex. Estrace, Prometrium, Provera), en timbre cutané (ex. : Estradot, Climara, Estalis) ou en gel cutané (Estrogel). Cependant, certaines conditions médicales ou histoires familiales peuvent en déconseiller l'utilisation.

Certaines femmes préfèrent les produits naturels. Les principaux qui sont utilisés sont l'actée à grappes noires, les phytoestrogènes (graines de lin, isoflavones de soya ou trèfle rouge) et l'huile d'onagre. Les résultats varient beaucoup d'une femme à l'autre.

Les médicaments non hormonaux, par exemple la Clonidine ou certains antidépresseurs à faible dose peuvent apporter leur contribution pour améliorer le confort. Des produits à administration locale avec hormones (ex. : Estragyn, Vagifem, Premarin en crème) ou sans hormones (ex. : Replens qui, eux, sont disponibles en vente libre) soulageront la sécheresse vaginale.

Chaque personne étant unique, le traitement est individualisé à chacune. Discutez-en avec votre médecin ou votre pharmacien.

Bien que cette étape de vie puisse être vécue difficilement par bon nombre de femmes, il faut savoir l'accepter et apprendre à en rire. C'est le cours normal des choses après la période de reproduction. Et, avouons-le : c'est quand même mieux que d'avoir une grossesse à 68 ans!

Françoise Cayouette, pharmacienne pour les pharmacies Lépicier et Miousse.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE JUIN

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 5-12-19 et 26 juin 2018
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 6 et 20 juin 2018

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne

Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ
PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.
197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0 (418) 963-3306
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0 (418) 497-3925
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0 (418) 898-3111
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0 (418) 867-3569

Horaire du bureau municipal
141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	**FERMÉ AU PUBLIC**	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	**FERMÉ AU PUBLIC**	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	**FERMÉ**

Horaire de la bibliothèque municipale
136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet
143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h